

La réserve civile et citoyenne Niçoise

Yannick Dorgigne, Gestionnaire réserve civile et citoyenne,
Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques, Ville de Nice - Nice Côte d'Azur



Sur proposition du maire, le Conseil Municipal de la Ville de Nice a adopté le 25 juin 2010 une délibération créant une réserve communale dénommée la "réserve civile et citoyenne". Au-delà des objectifs de prévention des risques et d'assistance à la population, la création d'une réserve est un moyen de mobiliser des individus qui souhaitent **exprimer un engagement citoyen au bénéfice de la collectivité** dans le domaine de la sécurité civile.

Les objectifs de la réserve s'articulent ainsi autour de 3 axes majeurs :

- assister les services de secours dans les missions de sauvegarde,
- s'armer de moyens humains supplémentaires notamment en période de crise,
- développer la culture du risque en sensibilisant et en informant la population.

Plus précisément, en période de crise la réserve, bras armé du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), assure des missions d'alerte de la population et d'évacuation des personnes exposées, d'accueil, de recensement, d'hébergement et de ravitaillement des sinistrés, d'information et d'appui logistique et administratif, ainsi que l'aide au retour à la normale.

Par ailleurs, la réserve intervient également hors période de crise afin d'améliorer le développement de la culture du risque. Ainsi, elle assure des missions d'information et de sensibilisation aux risques majeurs, elle sensibilise au débroussaillage dans les zones à risques, participe aux enquêtes de recensement des populations vulnérables et à la mise à jour du PCS.

Enfin, une des actions préventives phares de la réserve civile et citoyenne est la sensibilisation aux risques majeurs de tous les élèves des classes de CM1 niçoises (soient plus de 3 500 enfants par an), en partenariat avec l'Education nationale.

Le recrutement

La réserve est composée de volontaires bénévoles placés en période d'activité sous l'autorité du maire. Ils bénéficient d'un acte d'engagement, valable un an et reconductible tacitement, faisant d'eux des collaborateurs occasionnels de la mairie.

De ce fait, il suffit d'avoir la majorité légale, un casier judiciaire vierge et surtout une motivation forte pour aider ses concitoyens si on souhaite intégrer la réserve. Peu importe la formation ou les compétences initiales du candidat.

On distingue des réservistes experts, qui justifient de compétences et d'expériences spécifiques dans le domaine de la gestion des risques majeurs, des réservistes opérationnels qui n'ont, initialement, aucune expertise dans ce domaine. Au 31 mars 2013, la réserve compte 70 réservistes actifs dont 15 experts et 55 opérationnels.

A ce jour on dénombre 25 professions différentes parmi les réservistes recrutés : ingénieurs, géologue, policier (PN), libraire, expert immobilier, transporteur de voyageurs, officier de la marine marchande, fonctionnaire des finances, directeur commercial, vendeur, contrôleur dans les transports en commun, gardien d'immeuble, employé de grande surface, fonctionnaire territorial, chercheur/professeur à l'UNSA (Université Nice Sophia Antipolis), pompier, assistant familial, logisticien d'entreprise, artisan jardinier/paysagiste, responsable de sécurité dans l'hôtellerie, demandeur d'emploi, infirmières, parents au foyer... Il y a également des réservistes fonctionnaires de la VDN/NCA (Ville de Nice / Nice Côte d'Azur) et des réservistes à la recherche d'emploi.

La formation

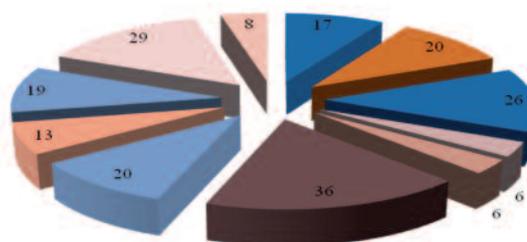
La seule formation obligatoire est la formation initiale qui s'attache à donner les bases en matière de risques majeurs, d'organisation de crise et précise les rôles, droits et devoirs des réservistes.

Par la suite, les réservistes peuvent choisir des formations en fonction de leurs souhaits. Elles peuvent concerner l'écoute psychologique, les interventions en école, l'utilisation des motos pompes, l'armement d'un standard de crise, l'hébergement de masse, etc.

Nombre de formations



Nombre de stagiaires

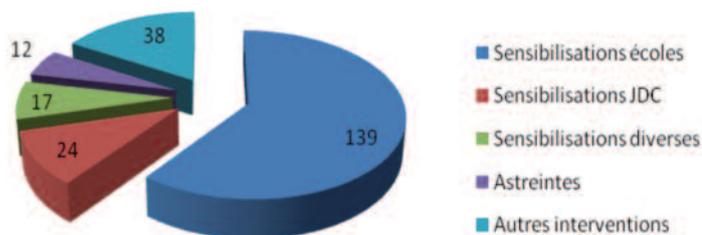


Les interventions

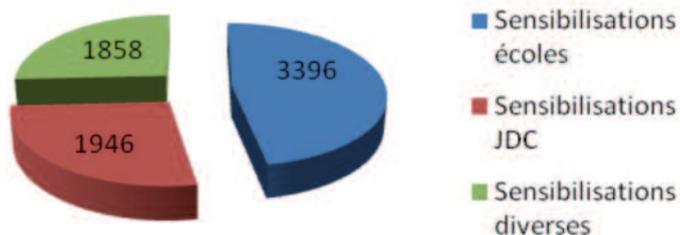
Les réservistes interviennent en fonction de leur disponibilité, de leur choix et éventuellement des formations qu'ils auront suivies.

Il n'y a pas de minimum ni de maximum d'interventions à réaliser. Les sollicitations peuvent se faire par le biais de mails ou de sms, en fonction de l'urgence du besoin.

Nombre d'interventions Septembre 2012 - Mars 2013



Nombre de sensibilisés Septembre 2012 - Mars 2013



La réserve est intervenue lors des 7 derniers mois 218 fois, engageant 728 réservistes volontaires (certains effectuant plusieurs missions).

JDC : Journée Défense et Citoyenneté

Nous joindre

Reserve.civile@ville-nice.fr

Secrétariat : 04 97 13 47 14

Responsable : 04 97 13 52 12

Site : [www.nice.fr/rubrique Sécurité et Prévention](http://www.nice.fr/rubrique_Sécurité_et_Prévention)

